

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1186 du 29 novembre 1948

n° 1186

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 novembre 1948

Numéro JO

n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro

30 novembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Ali Haman, ex-milicien de 1er classe, mle 1738, est nommé agent technique de 2e classe, 10e échelon, au traitement annuel de 51.840 francs, et à l'indemnité de cherté de vie de 43.200 francs par an. L'agent technique de 2e classe Ali Haman est nommé chauffeur mécanicien au poste d'Obock en remplacement numérique du nommé Djama Ali, démissionnaire.